



## Humanitaire

Enjeux, pratiques, débats

19 | Été 2008

L'Europe humanitaire en question(s)

---

# Focus sur le Centre d'information et de monitoring de la Commission européenne (MIC)

---



### Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/humanitaire/445>

ISBN : 978-2-918362-37-1

ISSN : 2105-2522

### Éditeur

Médecins du Monde

### Édition imprimée

Date de publication : 1 juin 2008

ISSN : 1624-4184

### Référence électronique

« Focus sur le Centre d'information et de monitoring de la Commission européenne (MIC) », *Humanitaire* [En ligne], 19 | Été 2008, mis en ligne le 13 octobre 2009, consulté le 19 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/humanitaire/445>

---

Ce document a été généré automatiquement le 19 avril 2019.

© Tous droits réservés

---

# Focus sur le Centre d'information et de monitoring de la Commission européenne (MIC)<sup>1</sup>

---

- 1 Le mécanisme de protection civile de la Commission européenne est coordonné par le MIC (Monitoring and Information Centre, Centre d'information et de monitoring) qui permet à l'Union de répondre aux urgences de type catastrophes naturelles en mobilisant de façon coordonnée les protections civiles des Etats membres qui le souhaitent.**

## Retour sur le Myanmar et la Chine

- 2 Deux exemples récents permettent d'illustrer son fonctionnement. Au Myanmar d'abord, des experts européens en santé, abris et eau/assainissement ont été envoyés sur le terrain répondant à une demande de la protection civile nationale confrontée aux conséquences du cyclone Nargis.
- 3 Une équipe du MIC est arrivée sur le terrain pour coordonner l'assistance européenne, la commission facilitant les relations avec le ministère des Affaires sociales du Myanmar, la représentation de ce pays auprès de l'UE, les Nations unies et d'autres acteurs internationaux. A travers ce mécanisme de protection civile, l'Autriche, la Belgique, le Danemark, l'Allemagne, la Suède et la Slovaquie ont ainsi offert leur soutien aux sinistrés acheminant des abris, des kits médicaux et des modules de purification de l'eau. D'autres pays ont décidé de leur côté d'acheminer l'aide de façon bilatérale.
- 4 Le 13 mai 2008, au cours d'un meeting extraordinaire du conseil des affaires générales et des relations extérieures, l'UE a appelé les autorités birmanes à offrir un accès libre et sans entraves aux experts humanitaires internationaux, et à prendre d'urgence toutes les mesures pour faciliter l'acheminement de l'aide. Le commissaire européen, Louis Michel, a renouvelé cet appel à un accès immédiat des travailleurs humanitaires dans les zones sinistrées, à la suite d'une visite sur place. Plusieurs jours après, la junte acceptait d'ouvrir ses frontières aux volontaires internationaux.

- 5 Le tremblement de terre en Chine succédant au cyclone Nargis en Birmanie, le MIC a alors envoyé une équipe d'experts pour faciliter la coordination de l'acheminement du matériel des Etats membres. Dans la pratique, le Centre d'information et de monitoring de la Commission européenne a été immédiatement informé du tremblement de terre en Chine par le système global de coordination et d'alerte sur les désastres (GDACS -*Global Disaster Alert and Coordination System*). A partir de cet instant, le MIC, en lien avec la délégation de la Commission européenne en Chine, a suivi attentivement l'évolution des secours, les autorités chinoises faisant état un jour après la catastrophe de besoins en abris, hôpitaux mobiles, équipement médical et médicaments, ambulances, experts sur les tremblements de terre, moyens logistiques pour déblayer les routes et les gravats... Après 3 semaines d'opérations, le nombre de pays à avoir envoyé de l'assistance via le MIC a augmenté : République Tchèque, Hongrie, Irlande, Luxembourg, Hollande, Norvège, Portugal, Slovaquie, Espagne et Grande-Bretagne. Les équipes du MIC ont facilité à la fois l'acheminement des secours des Etats membres en lien avec les autorités chinoises, mais ont aussi participé avec leurs experts à la vérification de la stabilité des bâtiments endommagés. Ici encore, certains Etats européens ont acheminé de l'assistance sur une base bilatérale, et une assistance supplémentaire a également été acheminée par le service d'aide humanitaire de la Commission européenne (ECHO).

## Fonctionnement général du MIC

- 6 En pratique, le MIC fait usage d'experts nationaux dans la réponse aux urgences soit en les déployant sur le terrain, soit en renforçant ses propres services internes suivant les opérations qu'il a menées. Depuis 2005, de nombreuses interventions en témoignent. Cela a été le cas après que l'ouragan Katrina ait ravagé le sud des USA. Le même type d'intervention a eu lieu au Pakistan en octobre 2005 après le tremblement de terre qui a ravagé le nord du pays. En mai 2006, une équipe de deux experts a été envoyée en Indonésie après le tremblement de terre qui a frappé Yogyakarta, sans parler des équipes qui sont intervenues à Chypre et au Liban après les hostilités qui ont meurtri la région en juillet 2006. En 2007, les interventions ont été multiples, en Bolivie suite à des inondations (février), au Pérou après un tremblement de terre (août), en Ukraine après une pollution pétrolière ; enfin une mission conjointe avec les Nations unies a été envoyée en Corée du Sud en décembre après une pollution pétrolière. Enfin en 2008, une équipe a été déployée en Bolivie suite à des inondations ; une autre est partie en Equateur pour les mêmes raisons.
- 7 La coordination du MIC avec les autres services de la commission est régie par un *Memorandum of Understanding*(MOU) qui a été mis à jour en 2007 entre la DG environnement, la DG relations extérieures et ECHO. En situation d'urgence, lorsque plus d'un de ces services est impliqué, la coordination, tant au siège que sur le terrain, est renforcée. En particulier, quand les services sont simultanément opérationnels, des rapports conjoints de situation sont alors réalisés et diffusés.
- 8 La dernière possibilité de mobilisation du MIC relève de la présidence de l'UE. Celle-ci peut, sous certaines conditions, décider de mobiliser le MIC dans le cadre de la gestion de crises, hors des frontières de l'Europe, à la demande d'une tierce partie.
- 9 Faisant suite à différentes catastrophes auxquelles la Commission européenne a répondu, ainsi qu'à la publication du rapport Barnier en mai 2006, le Parlement européen a appelé

à l'établissement d'une force de protection civile européenne. Le Conseil européen a alors demandé à la Commission de formuler des propositions pour l'amélioration de la réponse aux catastrophes. Si on met de côté le domaine de la pollution maritime pour lequel l'agence de sécurité maritime européenne tient à disposition des Etats membres une capacité de réponse européenne (bateaux), en complément de leurs propres ressources, la réponse aux inondations ou incendies, qui sont les principaux désastres à affecter régulièrement les Etats de l'Union, relève, à ce stade, des seules compétences nationales. Des travaux sont en cours afin d'envisager demain un mécanisme élargi de réponses coordonnées et complémentaires.

---

## NOTES

1. Les informations ici retranscrites ont été fournies par la Commission européenne et synthétisées par nos soins (Ndlr).

---

## RÉSUMÉS

Le mécanisme de protection civile de la Commission européenne est coordonné par le MIC (Monitoring and Information Centre, Centre d'information et de monitoring) qui permet à l'Union de répondre aux urgences de type catastrophes naturelles en mobilisant de façon coordonnée les protections civiles des Etats membres qui le souhaitent

## INDEX

**Mots-clés** : Catastrophe naturelle, Crise humanitaire, Logistique, Protection des civils, Union européenne (UE), Urgence

**Index géographique** : Chine, Myanmar